



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

INTERVENTION

**du conseiller d'Etat Manuele Bertoli (TI), membre du Comité de la CDIP,
lors de la conférence de presse de la Confédération (DFJP/DEFR) et des cantons
(CdC, CDAS, CDIP) du 30 avril 2018 sur l'Agenda Intégration**

Mesdames, Messieurs,

Les cantons et la Confédération poursuivent un même objectif: faire en sorte que 95 % des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II. En ce qui concerne les jeunes de nationalité suisse, cet objectif est atteint dans une large mesure. Il s'avère par contre plus ambitieux pour les jeunes issus de la migration, notamment pour ceux qui arrivent tardivement en Suisse et parmi lesquels figurent de nombreux demandeurs d'asile.

L'Agenda Intégration traite du domaine de l'asile tout en accordant une attention particulière aux jeunes réfugiés. La CDIP salue le renforcement prévu des mesures d'intégration à partir de 2019. Dès qu'elles prendront effet, ces mesures renforcées permettront de soulager le domaine de l'éducation.

Le domaine de l'éducation joue un rôle important en matière d'intégration, principalement au niveau de l'école obligatoire, mais aussi au niveau postobligatoire. Le nombre d'adolescents et de jeunes adultes arrivés en Suisse entre 16 et 25 ans a fortement augmenté ces dernières années. Comme ils n'ont pas suivi leur scolarité en Suisse, le défi est particulier. Afin de permettre au maximum d'entre eux d'accéder à une formation du secondaire II, des offres de préparation sont nécessaires. Il peut s'agir, par exemple, d'offres transitoires préparant à une formation professionnelle initiale. Celles-ci sont entièrement, ou dans une large mesure, financées par les cantons et les communes. Or une grande partie du travail accompli aujourd'hui dans le cadre de ces offres de préparation – comme la transmission des connaissances linguistiques de base ou des connaissances scolaires de base – relève du domaine de l'intégration et devrait donc être pris en charge par celui-ci.

Grâce à l'Agenda Intégration, nous avons pu mieux définir l'interface entre le domaine de l'intégration et celui de l'éducation. Nous espérons ainsi que les jeunes réfugiés pourront, dans quelques années, accéder aux offres de préparation du degré secondaire II en remplissant mieux les conditions préalables requises, ce qui apportera un soutien considérable au domaine de l'éducation.

Autre élément positif: nous avons pu pour la première fois fixer ensemble, dans le cadre de l'Agenda Intégration, certaines compétences essentielles dont les jeunes réfugiés doivent disposer pour pouvoir accéder à une offre de formation, par exemple le niveau de connaissance dans la langue d'enseignement.

Lors des négociations menées dans le cadre de l'Agenda Intégration, la CDIP avait demandé à ce que le domaine de l'éducation soit soulagé financièrement jusqu'à ce que les mesures résultant de l'Agenda Intégration prennent effet. L'idée était entre autres que la Confédération augmente sa participation aux coûts des offres de préparation. Ceux-ci s'élèvent, selon les estimations actuelles, à 21 600 francs par personne et par an. Malheureusement, il n'a pas été donné suite à cette requête.

Pour le moment, l'Agenda Intégration se concentre sur les adolescents et jeunes adultes arrivés en Suisse en tant que demandeurs d'asile et ne prend donc pas en compte, par exemple, ceux qui sont autorisés à entrer dans le pays en vue d'un regroupement familial. Des questions similaires se posent pourtant à leur sujet, questions que nous souhaiterions également aborder avec la Confédération au cours des prochains mois.

Berne, le 30 avril 2018

Generalsekretariat | Secrétariat général

Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach, CH-3001 Bern | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch

IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, ides@edk.ch